



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **8 septembre 2014**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Remplacement des chaudières du Centre communal, ainsi que modification complète du système actuel de commande et de régulation du chauffage.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 185 000 F pour couvrir :

Les honoraires de l'étude réalisée par le Bureau d'ingénieurs-conseils RM SA, F 5 805.-.

Les travaux de remplacement des chaudières à gaz existantes ainsi que la modification complète du système actuel de commande et de régulation du chauffage, selon le devis, ci-joint, de l'entreprise mandatée AB Chauffages Services S.A. F 163 000.-.

Divers et imprévus F 16 195.-.

D'amortir la dépense de 185 000 F, en 10 ans la première fois en 2015.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 27 octobre 2014.

Vandœuvres, le 17 septembre 2014

Le Président du Conseil municipal
Hervé DESPLAND